

JOURNÉE DREAL
11 juin 2026



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
PAYS D'AIX

SOMMAIRE

1/ la génèse de l'OAP thématique Santé et Bien-être au quotidien

2/ Quel contenu ? Exemples relatif au bruit et à la qualité de l'air

3/ Regard critique



GÉNÈSE DE L'OAP SANTÉ ET BIEN-ÊTRE AU QUOTIDIEN



Un projet de territoire basé sur 3 valeurs fondamentales ...



PROXIMITE

« Habiter des centres de ville ou de village en mouvement, pouvoir y accéder facilement, travailler, consommer et se divertir sur place, sont le socle d'un mode de vie basé sur la proximité »



ENVIRONNEMENT

« Les écosystèmes doivent être la base de réflexion pour le développement futur du territoire »



ATTRACTIVITE

« Le Pays d'Aix se donne pour ambition de pérenniser son rôle d'acteur économique fort de la Métropole en s'appuyant sur ses réussites »

Un territoire
ÉCORESPONSABLE *conciliant*
PROXIMITÉ & attractivité



Décliné en 7 objectifs prioritaires

1 Inscrire le **développement du Pays d'Aix** dans une logique de **gestion économe de l'espace** et de **mobilité responsable et partagée** en affirmant son rôle majeur au sein du territoire métropolitain

2 S'appuyer sur la richesse **paysagère, environnementale** et **patrimoniale** pour conforter **l'identité** du territoire

3 Offrir à la population un **cadre de vie plus sain et plus sûr** face aux risques et pollutions et résilient aux impacts du **changement climatique**

4 Permettre une **mixité fonctionnelle et générationnelle** répondant aux **besoins quotidiens** et proposer un **habitat adapté** à chaque étape de la vie

5 Privilégier la **revitalisation des tissus économiques** existants et garantir les **conditions d'accueil** des activités productives sur le territoire

6 Affirmer **l'attractivité économique métropolitaine** du pays d'Aix et son **rayonnement internationale** en soutenant la **diversité des filières porteuses d'emplois et d'identité**

7 Garantir le **maintien** et le **développement** d'une agriculture **productive et durable**



Des OAP thématiques pour mettre en œuvre le projet de territoire



**OAP
RESSOURCES ET
PAYSAGES**

Agir en faveur de la
biodiversité



Protéger les paysages de la
campagne provençale



Paysages du quotidien



**OAP
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE AU
QUOTIDIEN**

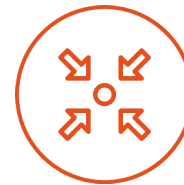
Mieux se protéger face aux
nuisances, risques et
pollutions



Mettre en œuvre des
bâtiments et des espaces
agréables à vivre



Rendre la ville perméable



**OAP
ATTRACTIVITÉ POUR
DEMAIN**

Soutenir les activités vecteur de
rayonnement



Conserver un haut niveau de
croissance tout en maintenant une
diversité du tissu économique



Faciliter les déplacements
métropolitains

Des OAP thématiques pour améliorer les projets

En complément des autres pièces du dossier de PLUi,

les OAP thématiques permettent de :

- Construire un urbanisme de projet
- Améliorer la qualité des projets
- Aller plus loin que la règle



QUEL CONTENU ?

Exemples relatifs au bruit et à la qualité de l'air



Pourquoi une OAP Santé et Bien-être au quotidien ?

27

années concernées par des vagues de chaleur

entre 1947 et 2016, dont 11 dans la période 2000-2016 en France.

+6°

de température moyenne en été d'ici la fin du siècle, ce qui ferait de la canicule de 2003 un été frais en France.

1 jour / 2

dans l'année enregistre une qualité de l'air bonne (ATMOsud)

+60

Plans de Prévention des Risques Naturels (approuvés ou en cours d'élaboration) sur le territoire.

+ de 25 000

ha

de surfaces brûlées entre 1973 et 2020

+ de 54 %

d'espaces naturels sur le Territoire du Pays d'Aix



OAP SANTÉ ET BIEN-ÊTRE AU QUOTIDIEN

Mieux se protéger face aux nuisances, risques et pollutions

Mettre en œuvre des bâtiments et des espaces agréables à vivre

Rendre la ville perméable



La prise en compte du bruit et de la qualité de l'air

2 exemples d'orientations :

1/ limiter l'implantation de construction dans les secteurs impactés par le trafic routier

Pour prendre en compte la pollution de l'air et les nuisances sonores liées au trafic routier, les prescriptions et recommandations s'appuient sur le classement sonore des voies défini par l'arrêté préfectoral en vigueur.

*Ainsi pour chacun des trois niveaux de classement, correspond une zone **fortement impactée** ou **impactée** par la pollution de l'air et le bruit, pour lesquelles correspondent des prescriptions et des conditions d'implantation des constructions (schémas page suivante).*

// Orientation particulière

- » Ne pas implanter de nouveaux établissements sensibles¹ dans les zones dites "fortement impactées" (périmètre rouge) sauf dans les secteurs bien desservis par les transports en commun.

// Recommandations

Zone fortement impactée - périmètre rouge

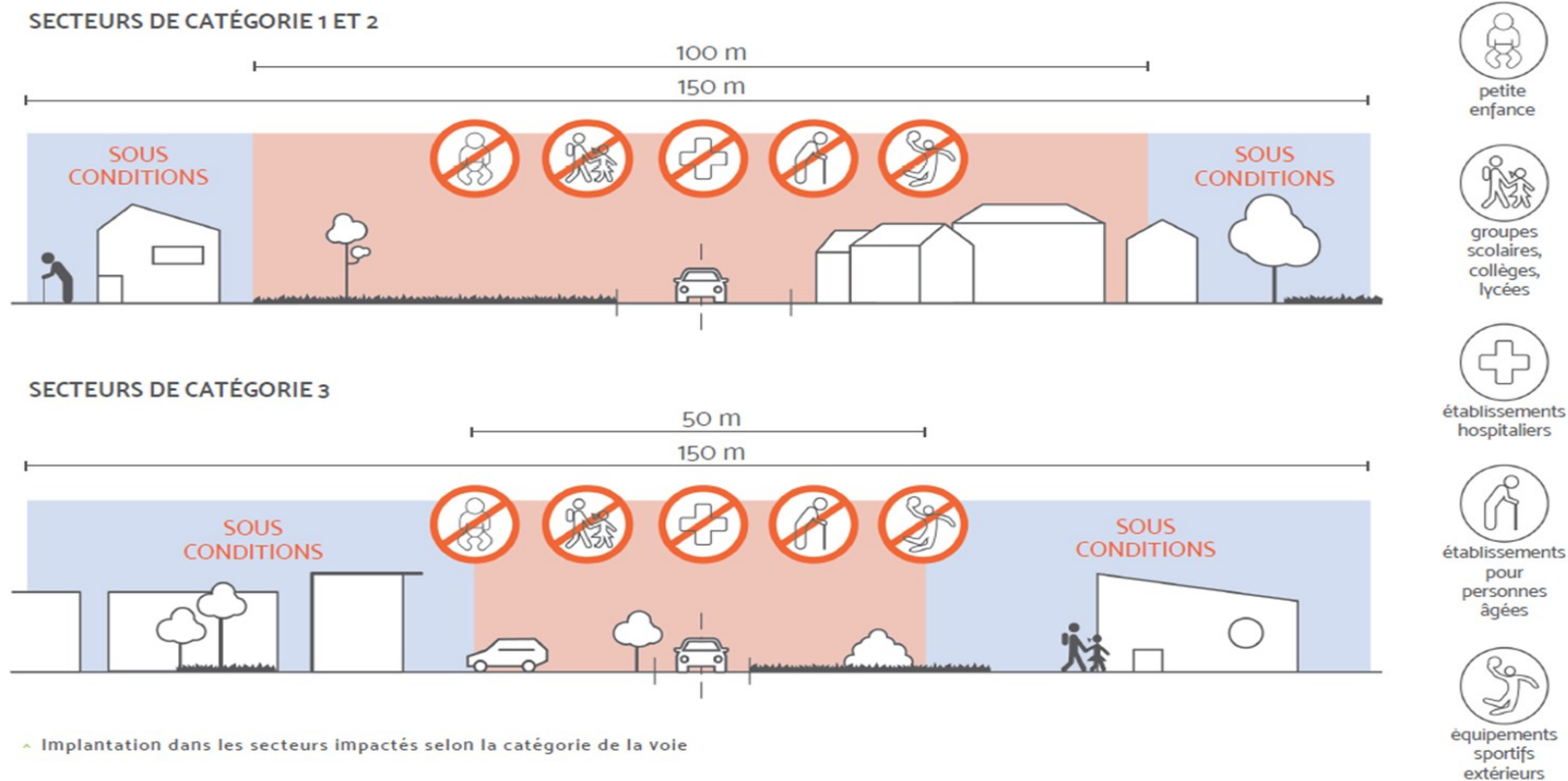
- » Éviter autant que possible l'implantation de logement.
- » Mettre en place des mesures d'amélioration favorables à la santé (cf. orientation 2).
- » Étudier les possibilités d'éloignement des équipements sensibles existants vis-à-vis des sources de pollution et nuisances ou agir en faveur de la baisse du trafic routier à proximité des équipements sensibles existants.

Zone impactée - périmètre bleu

- » Éviter autant que possible l'implantation des établissements sensibles et de logements.
- » Mettre en place des mesures d'amélioration favorables à la santé (cf. orientation 2).
- » Étudier les possibilités d'éloignement des équipements sensibles existants vis-à-vis des sources de pollution et nuisances ou agir en faveur de la baisse du trafic routier à proximité des équipements sensibles existants.



La prise en compte du bruit et de la qualité de l'air



La prise en compte du bruit et de la qualité de l'air

2/ Protéger au mieux les occupants des bâtiments du bruit et de la pollution de l'air

// Orientations particulières

- » Concevoir une composition urbaine permettant une meilleure dispersion de la pollution de l'air en évitant les rues « canyons » ou en prévoyant des espaces entre les bâtiments afin de rendre la voie plus ouverte.
- » Localiser les prises d'air extérieur neuf des dispositifs de ventilation sur la façade la moins exposée aux bruits et aux pollutions et sur les parties les plus élevées, dans l'idéal sur les toits des bâtiments.

// Recommandations

- » Concevoir les aménagements de manière à limiter l'accès et l'usage des espaces situés au plus proche de l'axe routier.
- » Privilégier la plantation de végétaux pour protéger des nuisances telles que les poussières fines ou les suies, aux alentours des routes.
- » Orienter et ouvrir les espaces de vie intérieurs et extérieurs vers les zones les moins polluées.
- » Limiter l'usage de matériaux verriers en façade des bâtiments situés en rive de voie à fort trafic automobile, afin de limiter les vibrations.
- » Permettre l'édification de murs anti-bruit dans le respect du paysage environnant.



▲ Limiter la stagnation des pollutions dans la rue canyon



Aménager en bordure de route soumises aux nuisances sonores et aux polluants atmosphériques



REGARD CRITIQUE



Un outil pédagogique et multidimensionnel ...

- ❑ Un document qui permet de mettre en évidence la prise en compte de certaines thématiques dans le PLUi
- ❑ Des orientations qui permettent d'intervenir à différents stades du projet
 - En amont lors de la construction du projet pour influencer sur les bonnes pratiques à mettre en place
 - Lors de l'instruction ADS si elles sont spatialisées



Mais qui comporte des limites

- ❑ Un équilibre à trouver entre écriture des orientations et rapport de compatibilité
- ❑ Un outil encore méconnu à valoriser auprès des techniciens comme des élus



MERCI DE VOTRE ATTENTION

